



Appel à candidatures

Mission d'appui artistique au sein de l'ASRL

Proposition d'une résidence-mission lancée en direction d'un artiste de **tout domaine d'expression artistique** interrogeant la notion des **émotions** au bénéfice des publics et des professionnels de l'ASRL sur la période du **3 avril au 13 juillet 2018**.

Date limite de dépôt de candidatures :

2 février 2018

Qu'est-ce qu'une mission d'appui artistique (Mi. A.A.) ?

La mission d'appui artistique est initiée à des fins de démocratisation culturelle et plus particulièrement d'éducation artistique et culturelle.

Elle est appelée à venir soutenir tout un réseau de professionnels ayant en charge ou la responsabilité de personnes en situation de handicap, pour mener à bien des actions de pratiques artistiques et culturelles. Elle est essentiellement destinée à fédérer un tel réseau autour d'une présence artistique, en l'invitant à s'approprier cette dernière, collectivement et durablement, puis à en démultiplier les apports auprès de son public de référence.

Elle prend la forme d'une résidence-mission, c'est-à-dire d'une pleine présence d'un artiste, au cours de laquelle une intense diffusion de son œuvre déjà accomplie est envisagée.

Le réseau plus particulièrement concerné ici, est celui que constitue les équipes éducatives de l'ASRL accompagnant des publics en situation de handicap.

La résidence-mission :

Pour l'artiste-résident(e), il s'agit de s'engager dans une démarche de démocratisation culturelle donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime, ainsi que les processus de création qu'il met en œuvre (réflexions, expérimentations, réalisations).

Une résidence-mission ne se confond nullement avec une résidence de création puisqu'il n'y a ni enjeu de production, ni commande d'œuvre. De nature clairement artistique, la résidence-mission s'appuie sur des formes d'intervention ou d'action très variées, différenciant toutefois des traditionnels ateliers de pratique artistique régis par un tout autre type de cahier des charges et aux finalités différentes.

Elle se décline en 2 phases :

1/ Rencontres avec l'ensemble des professionnels de l'IME au Moulin, du SESSAD du Ternois, de l'ESAT les Ateliers du ternois et de la SOA¹.

Prévues en début de résidence et pouvant revêtir des formes très variées, elles permettront à l'ensemble des professionnels d'appréhender avec l'artiste-résident(e) la manière, sensible et inventive, dont ils aimeraient faire percevoir sa présence ainsi que celle de son œuvre aux publics qu'ils accompagnent.

C'est à l'occasion de cette première phase que commence à s'élaborer conjointement ce que l'on appellera un geste artistique, tout en identifiant plus précisément le contexte d'exercice des professionnels associés et ses différents degrés d'implication possible.

2/ Réalisation d'actions à mener en direction de leurs publics de référence.

Ces actions, gestes artistiques, sont issues de la démarche artistique propre à l'artiste-résident(e) et destinées à en favoriser la familiarisation ou la proximité.

Elles permettront au plus grand nombre d'acquérir une expérience originale et sensible de son processus de création. Les gestes artistiques peuvent être, selon le cas, participatifs ou pas, spectaculaires ou modestes, jouant de l'effet de surprise ou, au contraire, très annoncés, etc.

Ils pourront se déployer aussi bien au sein d'une unité, d'un service, que dans des espaces communs, afin d'allier des temps de rencontres et d'échanges spécifiques et d'autres plus transversaux.

¹ IME : institut médico-éducatif / SESSAD : services d'éducation spéciale et de soins à domicile / ESAT : établissement et service d'aide par le travail / SOA : section occupationnelle annexe

La résidence-mission repose sur :

- **une intense action de diffusion de l'œuvre existante.** Les établissements concernés s'engagent à faciliter la réalisation de toutes formes et modes de monstration imaginés, en lieu dédié ou non.
- **quelques actions de médiation** facilitant ou prolongeant l'appropriation des œuvres présentées et privilégiant les échanges inter-personnes, interservices, intergénérationnels. Ces actions sont pensées, si possible, comme pouvant être démultipliées de par l'implication particulière des professionnels du médico-social.
- **quelques actions de pratiques artistiques collectives ou participatives** dont la finalité ne peut-être la réalisation de productions lourdes et pérennes. L'enjeu étant avant tout celui d'un questionnement, via une pratique active, quant au statut de l'art dans l'espace public ou dans l'espace professionnel.

Objet et enjeux

Avec le soutien de la DRAC et de l'ARS Hauts-de-France, dans le cadre du programme Culture-Santé, l'ASRL souhaite expérimenter une MiAA au sein de l'IME au Moulin, de l'ESAT les Ateliers du Ternois et de la SOA à Saint-Michel-sur-Ternoise et du SESSAD du Ternois à Saint-Pol-sur-Ternoise.

Les enjeux de cette présence artistique sont de :

- favoriser l'accès à l'art et à la culture des publics accueillis, de leurs familles et des professionnels ;
- renforcer la place de l'art dans l'accompagnement quotidien et le parcours institutionnel ;
- faire se rencontrer les personnes accompagnées, les familles et les professionnels autour d'un projet artistique fédérateur et transversal ;
- soutenir les échanges et les coopérations ;
- se laisse surprendre, bousculer, par un artiste en découvrant son processus de création, son esthétique et ses œuvres ;
- permettre à chacun de trouver sa place dans le projet, le rendre accessible à tous.

Il est donc recherché, via cette proposition, un artiste professionnel de **tout domaine d'expression artistique**, dont la démarche, inscrite dans le champ de la création contemporaine, est régulièrement traversée par la question des **émotions**.

Cette thématique a été imaginée à partir des réflexions suivantes :

- *favoriser l'expression de tous au-delà des difficultés ;*
- *s'affirmer dans ses choix ;*
- *questionner les émotions par le biais de différents supports d'expression et en découvrir de nouveaux, autres et singuliers ;*
- *ressentir des émotions, les identifier et travailler autour ;*
- *prendre conscience de son corps par l'intermédiaire des émotions.*

Eléments organisationnels et financiers

La durée de la résidence-mission est de **12 semaines consécutives à temps plein**, à situer dans la période comprise entre **le 3 avril et le 13 juillet 2018**.

Des temps de coordination sont prévus afin d'accompagner l'artiste-résident dans la découverte des lieux, de veiller aux bonnes conditions de son séjour et de son travail et d'organiser techniquement la résidence-mission.

Afin de piloter et de suivre la résidence sur la période identifiée, sont désignés :

- un comité de pilotage ;
- une coordinatrice générale ;
- un référent opérationnel désigné au sein de chaque structure d'accueil qui constitue l'instance de référence de l'artiste et assure le rôle d'interface avec l'ensemble des professionnels.

Leur identification est précisée en **annexe**.

Le budget maximal disponible pour cette MiAA (salarier de l'artiste - toutes taxes, charges et cotisations comprises) est de **12 000 €**. Ce budget a été rendu possible grâce à une subvention émanant de l'Agence régionale de santé et de la Direction régionale des affaires culturelles.

L'artiste retenu est autonome en matière de déplacement. Il est de préférence, détenteur d'un permis de conduire en cours de validité et dispose d'un véhicule personnel. Il maîtrise l'usage oral de la langue française.

Une partie des frais annexes liés à la mission (déplacements spécifiques éventuels, déplacements entre les établissements d'accueil, repas, petit matériel et consommables) peut être pris en charge par l'ASRL sur accord explicite préalable de cette dernière, le cas échéant dans le cadre d'une convention.

Il est souhaité que l'artiste intègre dans sa résidence quelques nuits (jusqu'à 22h30), week-ends et jours fériés pour pouvoir saisir les différentes temporalités et prises en charges des institutions.

Contexte

Présentation de l'association gestionnaire : l'ASRL

Fondée le 3 décembre 1959, l'Association d'action sociale et médico-sociale des Hauts-de-France (ASRL) est une association régie par la loi de 1901 dont le siège social est situé à Lille. Dès sa création, l'ASRL s'est donnée pour mission de participer à la réponse aux besoins sociaux et médico-sociaux par la création ou la reprise en gestion d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux.

A travers son projet associatif, l'ASRL se veut porteuse de valeurs qui posent une vision commune de l'accompagnement et de la prise en compte des besoins des personnes et de leurs spécificités. L'ASRL défend et promeut trois valeurs fondamentales qu'elle incarne dans ses actions et pratiques professionnelles : une association humaniste, engagée, et agissante, et solidaire.

L'ASRL accompagne dans l'accès à leur pleine citoyenneté et dans le respect de leur projet personnel, plus de 4 000 enfants, adolescents et adultes :

- en situation de handicap (déficience intellectuelle ou sensorielle, troubles du langage, troubles de la conduite et du comportement, troubles du spectre autistique, handicap psychique, etc.) ;
- en risque ou en situation de fragilité sociale, familiale, personnelle (prévention et protection de l'enfance et de la famille, mandat judiciaire de protection des majeurs).

Face à la diversité des publics, l'ASRL propose une diversité d'accompagnements dans trois départements : le Nord, le Pas-de-Calais et la Somme. Au 1er janvier 2017, l'ASRL comptait 40 établissements et services et 1300 professionnels.

Les établissements concernés par le projet :

Trois établissements sont directement concernés par le projet :

- l'IME au Moulin (internat et semi-internat) à Saint-Michel-sur-Ternoise ;
- le SESSAD du Ternois à Saint-Pol-sur-Ternoise ;
- l'ESAT les Ateliers du Ternois et la SOA à Saint-Michel-sur-Ternoise.

Une fiche de présentation détaillée de ces établissements est fournie en **annexe**.

Candidature

Pour faire acte de candidature dans le cas où cette proposition vous intéresse, il vous suffit d'adresser avant le 2 février 2018 :

- une lettre de motivation faisant état d'une bonne compréhension du présent cahier des charges ;
- un curriculum vitae ;
- un dossier artistique ;
- un extrait de casier judiciaire (volet 3) - *spécifique au contexte d'intervention liée à l'enfance et à la petite enfance.*

Ces éléments sont à transmettre en format PDF par mail (n'excédant pas 10 Mo) aux adresses suivantes : cdeblock@asrl.asso.fr et claire.gouelleu@ars.sante.fr . Merci de préciser dans l'objet du mail : MIAA / Nom – Prénom du candidat

La commission de sélection, composée des membres du comité de pilotage, sera en mesure d'annoncer le nom de l'artiste retenu le 5 mars 2018.

Annexes

Composition du comité de pilotage

- Maryse Gressel, éducatrice spécialisée à l'ESAT
- Pascale Thellier, chef de service de la SOA
- Catherine Morieux, directrice adjointe de l'IME
- Aurélie Leclercq, éducatrice spécialisée (internat) de l'IME
- Angelique Bally, psychologue de l'IME
- Guillaume Genon, directeur adjoint plateforme de services (SESSAD et autres services)
- Frédérique Devers, éducatrice spécialisée du SESSAD
- Clémence De Block, responsable qualité-projets-communication de l'ASRL
- *En qualité de membres invités, Claire Gouelleu, Chargée de mission Culture Santé DRAC/ARS Hauts-de-France et Audrey Ardouin, son adjointe*

Coordinatrice générale

- Clémence De Block, responsable qualité-projets-communication de l'ASRL

Référents opérationnels

- Maryse Gressel, éducatrice spécialisée à l'ESAT
- Pascale Thellier, chef de service de la SOA
- Aurélie Leclercq, éducatrice spécialisée (internat) de l'IME
- Ségolène Vallart ES- semi internat
- Angelique Bally, psychologue de l'IME
- Frédérique Devers, éducatrice spécialisée du SESSAD

Présentation des structures d'accueil

Identification de l'établissement	IME Au Moulin
Adresse	67 route Nationale 62166 Saint-Michel-sur-Ternoise
Signification	IME : institut médico-éducatif
Publics accueillis	enfants, adolescents et jeunes âgés de 6 à 20 ans présentant une déficience intellectuelle
Modalités d'accueil	- internat complet : 15 places (situé rue du Marais à Gauchin Verloingt) - semi internat : 50 places L'IME s'organise autour de quatre sections : <ul style="list-style-type: none">- une section d'éducation et d'enseignement spécialisés de 25 places, pour les enfants de 6 à 14 ans, qui assure les apprentissages scolaires, le développement de la personnalité et la socialisation ;- une section d'initiation et de première formation professionnelle de 20 places, pour les adolescents de 14 à 20 ans, qui assure les enseignements adaptés et la première formation professionnelle ;- une section d'éducation et d'enseignement spécialisés de 5 places, pour les enfants de 6 à 14 ans, qui assure le développement de la personnalité, la socialisation et éventuellement, en fonction du degré de déficience, les apprentissages scolaires ;- une section d'initiation professionnelle de 5 places, pour les adolescents de 14 à 20 ans, qui assure le développement de la personnalité, la socialisation et éventuellement, en fonction du degré de déficience, le maintien et le développement des acquis favorisant les capacités préprofessionnelles.

Identification de l'établissement	SESSAD du Ternois
Adresse	2 rue Léo Lagrange 62165 Saint-Pol-sur-Ternoise
Signification	SESSAD : service d'éducation spéciale et de soins à domicile
Publics accueillis	enfants et adolescents âgés de 3 à 20 ans, présentant une déficience intellectuelle et/ou des retards dans les apprentissages scolaires
Modalités d'accueil	15 places Maintenir le plus longtemps possible le jeune présentant un handicap intellectuel dans son milieu de scolarisation, de socialisation grâce au soutien d'une équipe pluridisciplinaire (chef de service, éducateurs, médecin, psychologue, psychomotricien, orthophoniste) et au travail en partenariat avec la famille et les professionnels concernés.

Identification de l'établissement	ESAT les Ateliers du TERNOIS
Adresse	75 route Nationale 62166 Saint-Michel-sur-Ternoise
Signification	ESAT : établissement et service d'aide par le travail
Publics accueillis	111 adultes âgés de 20 à 60 ans déficients intellectuels avec ou sans handicaps associés, bénéficiant d'une reconnaissance travailleur handicapé par la MDPH
Modalités d'accueil	<p>Les adultes travaillent du lundi au vendredi, avec restauration sur place le midi.</p> <p>Les missions principales de l'ESAT du Ternois sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'insertion professionnelle : par des actions de formations professionnelles et d'apprentissages dit soutiens de 1er type adaptés à une production. - L'insertion sociale et l'épanouissement personnel : par des soutiens dits de 2ème type, psychologiques, sociaux, éducatifs. - Le développement de l'économie : permettant une meilleure autonomie financière de la structure. <p>L'ESAT propose notamment des activités de production adaptées aux capacités des personnes, et visant à préparer l'insertion des travailleurs handicapés dans le monde du travail et à développer leur autonomie économique.</p> <p>Les activités sont diverses et variées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En sous-traitance : des activités de conditionnement, de travaux d'assemblage - En production propre : fabrication de conteneurs de manutention métalliques, de mobilier de collectivité et d'objet en bois, de production maraîchère. - En prestation de service : entretien des espaces verts, travaux de bûcheronnage, intervention d'équipe encadrée en entreprise. <p>Des activités de soutien sont également proposées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour les ouvriers qui en expriment le souhait, et aussi, face aux difficultés vécues, tels que des problèmes psychiatriques, ou de vieillissement, un passage à mi-temps sur décision MDPH peut être envisagé (notons que les travailleurs qui sont au foyer sont accueillis à temps plein et que la prise en charge de ce temps non travaillé est assuré à moyens constants par l'encadrement de l'ESAT). - Face à l'importance de la liste d'attente (plus de 100 personnes sont en attente d'entrée dans l'établissement et certaines depuis plus de 10 ans), l'ESAT accueille 15 personnes une journée 1/2 par semaine, ce qui leur permet de participer aux activités, de préparer leur intégration future (être pris en compte, nourrir un projet, maintenir ses acquis).

Identification de l'établissement	SOA
Adresse	75 route nationale 62166 Saint-Michel-sur-Ternoise
Signification	SOA= section occupationnelle annexe
Publics accueillis	18 adultes déficients intellectuels lourds, avec ou sans troubles associés, âgés de 18 à 60 ans
Modalités d'accueil	18 places Permettre aux personnes de maintenir ou développer leur autonomie au quotidien. Contribuer au développement personnel des adultes par des activités d'animation et de loisirs. Favoriser l'ouverture des adultes à l'environnement extérieur. Maintenir les liens familiaux et sociaux.